



CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA PER LA SVIZZERA
Fondata nel 1909

INVITATION AU SEMINAIRE

Italian-Swiss Tax and Legal Forum 2008

Comme chaque année, des sujets actuels du droit général et du droit fiscal italien afférents aux relations entre la Suisse et l'Italie seront présentés aux participants. Les sujets abordés lors de cette conférence relèvent d'une grande importance pour les entreprises et les personnes privées. Dans le domaine fiscal, les dernières et les futures évolutions afférentes aux flux financiers de l'Italie vers la Suisse, à l'échange d'informations et au *Transfer Pricing* vous seront présentées. En outre, nous mentionnerons dans quelle mesure le fédéralisme fiscal suisse peut servir de modèle au système prévu en Italie. Dans le domaine juridique, nous aborderons la question de la responsabilité d'un associé étranger d'une société italienne, ainsi que les avantages et les inconvénients de la nomination d'une personne exerçant les fonctions de membre du conseil d'administration et/ou de manager d'une société italienne en mains étrangères.

Les participants au séminaire auront bien évidemment la possibilité de poser des questions aux orateurs.

Le séminaire ne s'adresse pas seulement aux conseillers spécialisés, mais également aux entreprises et aux personnes privées.

**Italienische Handelskammer
für die Schweiz
Seestrasse 123
Postfach
8027 Zürich**

Vendredi, 21 novembre 2008 de 09h00 à 12h30

à l'Hôtel SWISSÔTEL MÉTROPOLE
34 Quai du Général Guisan, 1204 Genève
tél. +41 22 318 32 00 – fax +41 22 318 33 00
www.swissotel.com/geneva

Programme

09h00	Accueil Dr. Andrea Lotti, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce Italienne pour la Suisse
09h15	Introduction Massimo Calderan
09h40	L'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE – Comment se comporte l'Italie envers la Suisse dans le domaine des flux financiers Dr. Alberto Crosti
10h05	Normes italiennes en matière fiscale qui affectent les rapports avec les assujettis suisses – Le manque d'échange d'informations Dr. Mauro Michelini
10h30	Le traitement réservé aux prix de transfert en Italie – Le point de la situation Dr. Alberto Crosti
10h50	pause café
11h15	Direction de la société et coordination de ses activités – Peut-on envisager la responsabilité d'un associé étranger? Maximilien Gaslini
11h40	Administrateur et/ou manager – Quelle est la meilleure option pour une société étrangère en Italie? Risques et conséquences d'engager un «col blanc» – principes généraux de licenciement selon le droit italien Mattia Dalla Costa
12h00	Fédéralisme fiscal suisse – Peut-il constituer un modèle pour le futur fédéralisme italien? Thierry Boitelle
	Débats et questions aux confédéranciers Tous les confédéranciers
Direction du séminaire	
	Massimo Calderan avocat, ALTENBURGER, Genève et Küssnacht-Zürich (CH)
Confédéranciers	
	Thierry Boitelle LL.M., Fiscaliste, ALTENBURGER, Genève et Küssnacht-Zürich (CH)
	Alberto Crosti Dottore Commercialista e Revisore Contabile, Milano (IT)
	Mattia Dalla Costa Avocat à Padova et München, D.E.S. en Droit Européen, LCA studio associato, Padova (IT), Milano (IT) et München (DE)
	Maximilien Gaslini Avocat à Paris et Milano, Cabinet SCP Wenner, Paris (FR), Milano (IT) et Berlin (DE)
	Mauro Michelini Dottore Commercialista e Revisore Contabile, Lacchiarella-Milano (IT), Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, Nice (FR)

Documentation

Une documentation sera distribuée aux participants au début du séminaire.

Langue

Français

Coût du séminaire

– Pour les membres de la Chambre de Commerce Italienne pour la Suisse CHF 200.-
– Pour les non-membres CHF 300.-

Inscription

A l'aide du bulletin d'inscription ci-joint, à retourner jusqu'au 14 novembre 2008 à l'adresse suivante:

Chambre de Commerce Italienne pour la Suisse, rue du Cendrier 12-14, 1201 Genève
fax: +41 22 85 99, e-mail: info@ccis.ch

Les frais de participation doivent être versés avant l'envoi du bulletin d'inscription sur le CCP 80-5941-0. (Facture établie sur demande.)

Annulation

Avant le 14 novembre 2008: remboursement de l'intégralité des frais d'inscriptions.
Après le 14 novembre 2008: aucun remboursement.

Inscription

Séminaire

Italian-Swiss Tax and Legal Forum 2008

Nom du participant: _____

Adresse: _____

Tél./fax/e-mail: _____

Date: _____ Signature: _____

Je certifie que les frais de participation de CHF _____ ont été versés sur le CCP 80-5941-0 de la Chambre de Commerce Italienne pour la Suisse.

Délai d'inscription: 14 novembre 2008